



PRÉSENTATION DE LA FORMATION

21^e session nationale spécialisée

Protection des entreprises et Intelligence économique

(Titre I du RNCP, équivalent bac + 5)

2017-2018

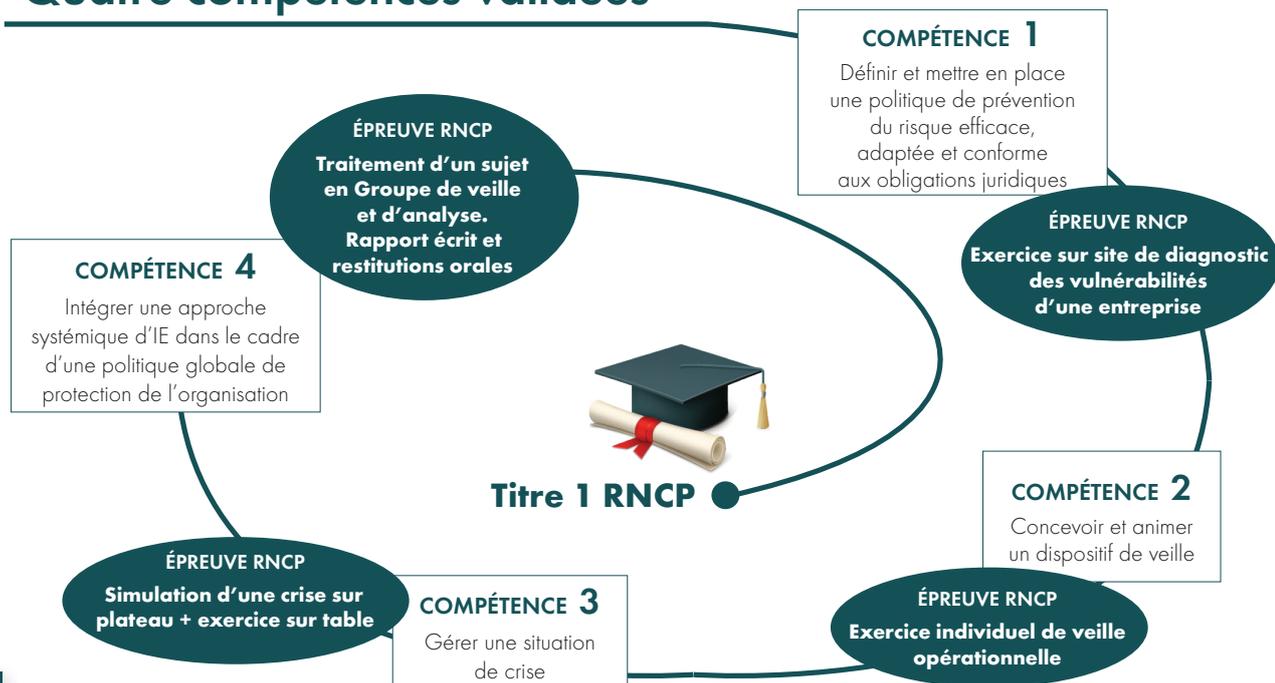
Les entreprises évoluent aujourd'hui dans un monde complexe et incertain. Pour faire face à la multiplication des risques et des malveillances, elles doivent désormais mettre en place une véritable culture de sécurité/sûreté et d'intelligence économique.

UNE FORMATION DE RÉFÉRENCE

TROIS IDÉES FORTES :

- Développer une **vision globale de la sécurité-sûreté et une approche intégrée** de la maîtrise des risques et menaces en apportant à l'ensemble des acteurs économiques, quel que soit leur secteur d'activité ou la taille de leur structure, la culture et les savoir-faire nécessaires pour appréhender l'ensemble des enjeux de sécurité/sûreté auxquels ils peuvent être confrontés.
- Concevoir la sûreté comme un **atout de la compétitivité** et l'intégrer dans l'**élaboration de la stratégie des entreprises et leur dynamique de développement**.
- Favoriser les synergies entre les différents acteurs dans le but de construire une **vision partagée public/privée de l'intelligence et de la sécurité économiques** qui soit à la fois compatible avec la dynamique libérale de la mondialisation mais aussi soucieuse de la sécurité nationale.

Quatre compétences validées



PUBLICS DE RÉFÉRENCE

Les auditeurs de la session nationale spécialisée « **Protection des entreprises et Intelligence économique** » sont prioritairement choisis parmi :

- les élus nationaux et locaux ;
- les membres du Conseil économique, social et environnemental ;
- les magistrats de l'ordre administratif, financier et judiciaire ;
- les administrateurs des assemblées parlementaires et du Conseil économique, social et environnemental ;
- les hauts fonctionnaires d'État, territoriaux et hospitaliers membres des corps recrutés par la voie de l'École nationale d'administration ou de niveau équivalent, les agents contractuels de haut niveau ;
- les cadres de catégorie A des trois fonctions publiques et agents contractuels de niveau équivalent ;
- les commissaires divisionnaires de la police nationale ;
- les officiers et membres des corps de commandement des trois armées, gendarmerie nationale et des sapeurs-pompiers ;
- les universitaires et chercheurs de haut niveau des secteurs public et privé ;
- les directeurs de préfectures et fonctionnaires du cadre national des préfectures, notamment responsables des services interministériels de défense et de protection civile (SIDPC), et assimilés ;
- les cadres supérieurs, dirigeants et associés d'entreprise ;
- les membres des professions libérales ;
- les dirigeants syndicaux nationaux ;
- les journalistes ;
- les personnalités qualifiées exerçant dans les secteurs économique, social, scientifique, juridique, associatif, culturel et culturel ;
- des auditeurs issus des institutions européennes ;
- des auditeurs étrangers, issus des corps supérieurs de la police, de l'armée et de la justice, maîtrisant la langue française, sur proposition de leurs autorités nationales respectives, relayée par les ambassades ;
- des auditeurs étrangers issus du secteur privé exerçant leur activité en France et maîtrisant la langue française ;
- les consultants.

Le directeur de l'institut peut retenir des personnalités dont la candidature présente un intérêt spécifique.

Agrément à la formation des élus

L'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice a reçu l'agrément du ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux conformément au code général des collectivités territoriales.

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE LA SESSION

Des cours magistraux, des conférences et des retours d'expérience

Le département fait appel à un réseau d'enseignants et d'intervenants composé de nombreux experts et praticiens reconnus de la sécurité/sûreté de la sphère institutionnelle et du secteur privé, d'universitaires spécialisés, de hauts fonctionnaires de différents ministères et de grands témoins et décideurs du monde économique et de la société civile.

Des travaux individuels et/ou de groupe et des mises en situation

• Un exercice sur site de diagnostic des vulnérabilités d'une entreprise

Le diagnostic est conduit sur une journée par un groupe de 5 à 6 auditeurs aux compétences complémentaires au sein d'une entreprise. Un rapport collectif est établi à l'issue de la visite et fait l'objet d'une restitution au profit des responsables sécurité/sûreté ou chef de l'entreprise visitée. Chaque auditeur produit individuellement, par ailleurs, une synthèse stratégique du diagnostic.

• Une simulation de gestion de crise sur plateau

L'exercice est conduit à partir de scénarii « entreprise », en temps et en situation réels. Les auditeurs sont répartis au sein d'une cellule de crise, en responsabilité d'un poste spécifique, nécessitant des réactions, des analyses et des décisions de chacun. L'animation est organisée de manière à placer les membres de la cellule en situation de stress contrôlé.

Chaque auditeur est par la suite placé en position de pilote de la cellule de crise lors de l'exercice individuel de gestion de crise sur table.

• Un exercice individuel de veille opérationnelle

L'exercice est conduit individuellement en salle informatique. À partir des outils et grilles de lectures présentés préalablement, chaque auditeur construit un plan de recherche sur un sujet proposé. Au-delà de la mise en œuvre des outils techniques, l'exercice vise avant tout à apprécier l'approche systémique du sujet et la démarche intellectuelle ayant permis la conception du plan de veille.

• Le traitement d'un sujet en groupe de veille et d'analyse (GVA) en situation reconstituée de type cabinet de conseil

Les groupes constitués d'une dizaine d'auditeurs se voient attribuer un thème à fort enjeu, fondé sur l'actualité récente du monde de l'entreprise. Le groupe de travail met en place son dispositif de veille, procède à l'analyse et formule des préconisations dans un rapport. En fin de cycle, ce rapport fait l'objet à la fois d'une restitution collective devant deux grands témoins expert du sujet, et d'une restitution individuelle devant un jury composé d'un expert du sujet et d'un membre du département.

Des voyages d'études et visites

Déroulement

L'ensemble des enseignements comporte un volume de 252 heures réparties sur 9 semaines (à raison de 4 jours par mois, du lundi après-midi au vendredi matin). Les cours magistraux ont lieu au siège de l'Institut à l'École militaire (ou ponctuellement en région parisienne). Les visites et les exercices de mise en situation occasionneront de brefs déplacements en France.

Les candidats admis à suivre la session ont une obligation d'assiduité aux séminaires et aux déplacements, conformément aux dispositions de l'engagement d'assiduité en annexe de la convention de formation.

Télécharger le
Dossier de candidature

Télécharger la
Convention de formation



Session nationale spécialisée – 2017-2018

« Protection des entreprises et Intelligence économique »

du département Intelligence et Sécurité économiques de l'INHESJ

PROGRAMME PRÉVISIONNEL

21^e session nationale spécialisée « Protection des entreprises et Intelligence économique » – Septembre 2017 – Juin 2018

Du 26 au 28 septembre 2017 Journées de rentrée à l'École militaire

Séminaire commun de présentation aux auditeurs des trois sessions nationales (26 et 27 septembre matin)

- Discours de la Directrice de l'INHESJ
- Présentation des trois sessions nationales « Sécurité et Justice », « Protection des entreprises et intelligence économique » et « Management stratégique de la crise »
- Les stratégies de la sécurité et de la justice :
 - o Directeurs généraux d'administrations : (DGN, DGGN, DGSI, DGSE, DGSCGC)
 - o Commissaire à l'information stratégique et à la sécurité économiques.

Séminaire introductif de la session « Protection des entreprises et Intelligence économique » (27 après-midi, 28 journée)

- Hypercompétition et guerre économique : les dispositifs étrangers d'Intelligence économique
- Histoire des politiques publiques d'Intelligence économique
- Le dispositif territorial d'intelligence économique.

29 septembre 2017 – Séminaire d'ouverture des sessions nationales de l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN) et de l'INHESJ par le Premier ministre

Du 16 au 20 octobre 2017 – 1^{er} séminaire

Intelligence économique et instruments de veille

- Intelligence économique au service des entreprises
- Dispositif de veille : théorie et module pratique
- Le renseignement
- Les pratiques des cabinets de conseil
- Le cadre juridique : renseignement d'État et renseignement économique.

Du 13 au 17 novembre 2017 – 2^e séminaire

Organisation d'un dispositif de protection globale (1^{ère} partie)

- Exercice individuel de veille opérationnelle
- La fonction protection (sécurité/sûreté) et intelligence économique dans l'entreprise
- Le management de la sûreté en entreprise
- La cartographie générale des risques en entreprise
- Le management global des risques
- Entreprises et crimes financiers (corruption, blanchiment, ...)
- La due diligence
- La politique de protection de l'information
- La protection juridique du patrimoine informationnel
- La propriété intellectuelle
- Terrorisme et entreprise.

Du 11 au 15 décembre 2017 – 3^e séminaire

Organisation d'un dispositif de protection globale (2^e partie)

- Les risques professionnels / les risques technologiques
- Plan de prévention des risques et document unique
- HSCT : contraintes juridiques et normatives
- La protection périmétrique
- La coproduction de sécurité
- Les enjeux de l'externalisation de la sécurité pour les entreprises
- Méthodologie du diagnostic des vulnérabilités dans l'entreprise
- Exercice sur site de diagnostic des vulnérabilités de l'entreprise.

Du 15 au 19 janvier 2018 – 4^e séminaire

Sécurité des usages numériques

- Les enjeux de la sécurité des usages numériques
- État de la menace virale (DGSI,...)
- Veille sur les réseaux sociaux et influence sur le web / e-reputation
- L'ingénierie sociale
- Le rôle du RSSI : les enjeux pour la sécurité de l'entreprise
- L'état et la lutte contre les cybermenaces (ANSSI, OCLCTIC, ...)
- Droit et technologie de l'information et charte informatique
- Usage numérique et vie privée
- Droit et risque image
- Comment figer une scène informatique ?
- Module pratique de cryptologie.

Du 12 au 16 février 2018 – 5^e séminaire

Europe et stratégie d'influence

- Restitution des diagnostics de vulnérabilité des entreprises
- Les stratégies d'influence
- Institution européenne et lobbying
- Influence française auprès de l'Union européenne
- La comitologie
- La normalisation.

Voyage à Bruxelles (commun avec la session nationale « Management stratégique de la crise »)

Du 12 au 18 mars 2018 – 6^e séminaire

Protection des entreprises à l'international

- L'entreprise face aux risques interculturels
- Les entreprises de services de sécurité et de défense
- La sûreté des collaborateurs en mobilité
- Le rôle du centre de crise du MAEDI
- Visite d'une structure dédiée à la sécurité des expatriés et personnels nomades - Retour d'expérience
- Obligation de sécurité et responsabilité juridique du chef d'entreprise
- Le rôle de la Direction de la coopération internationale
- Accompagnement des entreprises à l'international.

Du 9 au 13 avril 2018 – 7^e séminaire

Management de crise, complexité et résilience

- Redonner du sens à la crise
- Le management de crise
- La communication de crise
- Module média training
- Le plan de continuité d'activité
- Simulation de gestion de crise sur plateau
- Visites de centres opérationnels.

Du 14 au 18 mai 2018 – 8^e séminaire

Appréhender son environnement : éclairages spécifiques

- Exercice de gestion de crise sur table
- Compétitivité et territoires
- Le contrôle des investissements étrangers
- L'arsenal juridique et judiciaire américain
- La gestion des ressources naturelles
- L'économie collaborative
- Sécurité des activités d'importance vitale
- L'intelligence artificielle.

Du 28 mai au 1^{er} juin 2018 – Voyage d'études à l'étranger (Facultatif) (commun avec la session nationale « Management stratégique de la crise »)

Du 11 au 14 juin 2018 – Séminaire de clôture

- Restitutions collectives et individuelles des travaux de groupe (GVA)
- Bilan

Cérémonie de remise des diplômes et cocktail de fin des sessions nationales

Certaines matinées seront consacrées à des séminaires communs avec les sessions nationales « Sécurité et Justice » et « Management stratégique de la crise », ainsi qu'avec l'IHEDN.

Cette formation étant actualisée en fonction du contexte, les thèmes des séminaires sont susceptibles de modifications.

Télécharger le
Dossier de candidature

Télécharger la
Convention de formation

DROITS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription à la session nationale spécialisée « Protection des entreprises et Intelligence économique », destinés à couvrir une partie des frais, sont fixés à :

■ Pour les candidatures issues de structures publiques ayant un partenariat avec l'Institut ;	4 500 €
■ Pour les candidatures étrangères relevant d'un régime de la fonction publique de leur pays ;	4 500 €
■ Pour les candidatures issues de structures privées (sur justificatif URSSAF) :	
• Au-delà de 250 salariés	8000 €
• Entre 50 et 250 salariés	6500 €
• Moins de 50 salariés	5000 €
■ Pour les candidatures individuelles pour les personnes en fin de contrat de travail, en recherche d'emploi et en projet de reconversion professionnelle ;	4 500 €
■ Pour les candidatures issues du secteur public ou privé et candidatures individuelles ne relevant pas des catégories précédentes ;	8 000 €
■ Pour les candidatures d'élus locaux et collaborateurs des élus.	6 000 €

Ces tarifs font l'objet d'un abattement de 15% pour les candidatures de personnes ayant déjà suivi une session nationale ou un cycle de spécialisation et d'expertise dans les trois années précédentes.

Les droits d'inscription sont exigibles dans leur intégralité avant l'ouverture de la session.

Les frais afférents à l'hébergement, à la restauration et au transport sont à la charge de l'auditeur ou de son employeur, excepté pour ce qui est prévu par le programme dans le cadre des déplacements.

FORMATION PROFESSIONNELLE

L'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice est habilité à percevoir des fonds au titre de la formation professionnelle. Une convention de formation spécifique et une facture sont alors établies.